

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° P19- 0039742

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

38419

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 06367

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JELLOYL

Mohammed

Date de naissance : 05.10.1963

Adresse :

Tél. : 0626 8066 73

Total des frais engagés : 626,350 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HASSANI Redouane
Spécialiste Oreille, Nez, Gorge,
Chirurgie Cervico - Faciale
Bd. Al Qods Rés. Qods California
Imm. GH 8 Appt. 14 Ain Chock
Casablanca - Tél : 05 22 52 69 78

Date de consultation : 24/08/2020

Nom et prénom du malade : JELLOYL Mohamed

Age: 19

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Osteo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 01/09/2020

Signature de l'adhérente(e)

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestante le Paiement des Actes
24/08/2020	CCD		270.00	Dr. HASSAN REZANE Spécialiste Oreille, Nez, Gorge, Chirurgie Génito - Faciale Bd. Al Qods Res. Qods Califorrie Imm. GH8 Appt. 14 Ain Chock Casablanca - Tel: 05 22 52 69 78
	VNA		100-	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE & PARA ACINA INAH HASSAN HAZZAZ PHARMACIEN AV 2 MARSAIN CHOCK C 22 87 49 12 - CASABLANCA	24/08/2020	276.30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE & PARA ACINA INAH HASSAN HAZZAZ PHARMACIEN AV 2 MARSAIN CHOCK C 22 87 49 12 - CASABLANCA			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODP

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS

Dr HASSANI Redouane

Spécialiste

Oto-rhino-laryngologie
Chirurgie cervico-faciale

Tél: 0522 52 69 78



د. الحسني رضوان

أخصائي

طب وجراحة الأذن الأنف والحنجرة
جراحة العنق والوجه

الهاتف : 0522 52 69 78

PHARMACIE & PARA AVIMA INRA
HAMID HAZZAZ
PHARMACIEN
ACIMA INRA AV. MARSAILI 12 - CASABLANCA
Tél. 05 22 52 69 78
Casablanca le : 24/08/2020

Ordonnance Médicale

MR JELLOUL MOUAD

120,70

- Aerius 5 mg
1 Comprimé, soir, pendant 1 mois

136,20

- Nasonex 50 µg / dose
2 pulvérisation, matin, pendant 1 mois

19,40

- Antibio-synalar 2,5 mg / 1 000 000 ui / 350 000 ui
3 goutte, matin, soir, pendant 5 jours



NASONEX 50 µg/dose
Suspension pour pulvérisation nasale
Flacon de 120 doses
P.P.V: 136,20 DH
Distribué par MSD Maroc

ANTIBIO SYNALAR



PHARMACIE & PARA AVIMA INRA
HAMID HAZZAZ
PHARMACIEN
ACIMA INRA AV. MARSAILI 12 - CASABLANCA
Tél. 05 22 52 69 78

Dr. HASSANI Redouane
Spécialiste Oreille, Nez, Gorge,
Chirurgie Cervico - Faciale
Bd. Al Qods Rés. Qods Califor
Imm. GAE Appt. 14 Ain Chock
Casablanca - Tél : 05 22 52 6

Dr HASSANI Redouane

Spécialiste

Oto-rhino-laryngologie
Chirurgie cervico-faciale

Tél: 0522 52 69 78



د.الحسني رضوان

أخصائي

طب وجراحة الأنف والحنجرة
جراحة العنق والوجه

الهاتف : 0522 52 69 78

Ordonnance Médicale

Casablanca le : 24/08/22

Facture

MR JELLOUL MOUAD

Acte	Honoraire
Consultation	250,00 Dh
Micro-aspiration des oreilles	100,00 Dh
Total	350,00 Dh

Arrêté la présente facture à la somme de :
350,00 Dirhams

Dr. HASSANI Redouane
Spécialiste Oreille, Nez, Gorge,
Chirurgie Cervico - Faciale
Bd. Al Qods Res. Qods Californie
Imm. GH8 Appt. 14 Ain Chock
Casablanca - Tél. 05 22 52 69 78